



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/06/2025

2025-06-02

L'an deux mille cinq quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Valérie PONCET, 1ère Adjointe, par délégation du Maire.

### Etaient présents :

Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. THINARD Franck

### Procuration(s) :

M. DERORY Serge, M. DUBOST Pierre

### Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DERORY Serge, M. ESSERTEL Cédric, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation  
03/06/2025

### CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Madame la Première Adjointe rappelle au Conseil Municipal que le Département via la Médiathèque départementale apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale et du réseau communautaire de bibliothèques par :

- L'expertise et les conseils techniques,
- L'offre de formation,
- L'ingénierie culturelle,
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques de la Médiathèque Numérique de la Loire, outils d'animation...)

Madame la Première Adjointe rappelle que les compétences de Loire Forez Agglomération (LFA) sont prévues par ses statuts dans le cadre du réseau Copernic à savoir :

- Coordonne et met en œuvre les projets culturels, équipements communautaires,
- Accompagne et conseille les équipes de bibliothèques- médiathèques du territoire,
- Mutualise et achemine les réservations issues des collections intercommunales et départementales sur l'ensemble du territoire.

Madame la Première Adjointe, rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Madame la Première Adjointe présente ensuite le contenu de la convention tripartite de partenariat et d'objectifs proposée par Loire Forez Agglomération et le Département :

- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles,
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations,
- L'entretien des équipements et du bâtiment ainsi que son accessibilité,
- Préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle,

Madame la Première Adjointe précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de partenariat et d'objectifs avec Loire Forez Agglomération et le Département.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-dessus présentée
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,  
le 10 Juin 2025

La Secrétaire de Séance

Valérie SENDRA

Pour le Maire et par Délégation  
La Première Adjointe

Valérie PONCET



23 JUIN 2025

Affichage fait le ..... numériquement